

Ecole publique d'ASSIER
Inscription des enfants en section bilingue français-occitan

Dans le cadre du programme académique de développement de l'enseignement bilingue français-occitan, une section bilingue a été ouverte à l'école publique d'Assier en 2001.

Comme dans les 35 sites bilingues de l'académie de Toulouse, les enfants entrant en maternelle ont la possibilité de suivre une scolarité bilingue dès la classe de petite section (PS) ou de moyenne section (MS).

Le bilinguisme français-occitan pratiqué à cet âge précoce permet à l'enfant de développer des capacités linguistiques, de mieux se situer dans son environnement social et culturel, de développer sa curiosité et son ouverture d'esprit et d'accéder à un patrimoine culturel et linguistique riche.

Selon le Recteur de l'Académie de Toulouse, cet enseignement est « un atout pédagogique qu'il convient d'exploiter et de développer. »

Les enseignants bilingues de l'école se tiennent à votre disposition pour vous renseigner sur la section bilingue.

Principes de fonctionnement :

1. Les parents de l'école ont le **choix** entre l'**enseignement unilingue** (tout en français) et l'**enseignement bilingue** (en français et en occitan).
2. L'enseignement bilingue répond aux **objectifs généraux de l'école**, en cohérence avec les orientations et les **programmes nationaux**.
3. L'enseignement bilingue commence à l'école maternelle dès le cycle 1 et se poursuit à l'école élémentaire. La langue régionale y est à la fois **langue enseignée** et **langue d'enseignement** dans plusieurs domaines d'activités et d'apprentissages dès l'école maternelle.
4. Le bilinguisme se définit par un enseignement à **parité horaire** en langue régionale et en langue française avec une répartition équilibrée quotidiennement et dans la semaine de classe.

5. Les enfants qui suivent un cursus bilingue commencent une **langue étrangère** au même moment et dans les mêmes conditions que les élèves de classes unilingues (actuellement au CP).

6. Pour atteindre les objectifs de l'enseignement bilingue, la **continuité** du cursus à l'école primaire est nécessaire. Il ne sera pas possible d'arrêter l'enseignement bilingue en cours d'année scolaire. Le bilinguisme sera poursuivi automatiquement jusqu'au CM2 *sauf avis contraire de l'équipe éducative*.

7. Il est prévu dans les textes qu'au collège, des sections offrent aux élèves un enseignement disciplinaire en occitan (histoire-géographie, présent au brevet dans les deux langues au choix des élèves) et un enseignement de langue et culture régionales.

Bulletin d'inscription

Nous, soussignés (NOM Prénom)

.....
parents de l'enfant

avons pris connaissance des informations ci-dessus.

Nous demandons l'inscription de notre enfant :

- en section bilingue français-occitan
- en section unilingue en français

à la rentrée scolaire de septembre 20__ à l'école publique d'Assier.

A le

Signature des parents :